

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 avril 2008

• Le président, M. Daniel Richard, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 conseillers et conseillères. Il y a 10 excusés (Mmes Georgiadès-Ganière Anne-Laure, Kulling Martine, Teixeira Maria et MM. Bender Jérôme, Favez Jean-Michel, Imhoff Andrew, Martinet Franck, Studerus Gabriel, Vallotton Roland, Vernex Christian), une absence (M Christian Gander).

Le président s'assure que chaque conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 21 février 2008.
3. Assermentation de 1 conseiller-ère.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal n° 42 relatif à l'acquisition de la parcelle n°614 d'une superficie de 2976 m² sise au lieu-dit «La Chavanne».

Réponses postulats avec décision

7. Réponse de la Municipalité au postulat de M. René Barioni intitulé: «Pour le développement d'installations de systèmes de production d'énergies renouvelables».
8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Calabrese intitulé: «Covoiturage: de la théorie à la pratique».
9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé: «Accès sud à la gare de Gland».

Première lecture

10. Préavis municipal n° 43 relatif à l'établissement d'une étude de faisabilité comprenant une étude préliminaire en améliorations foncières et une étude d'aménagements du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal Gland/Vich – site 1c.
11. Préavis municipal n°44 relatif à la révision du plan partiel d'affectation «En Meydez II» et son règlement.

Divers

12. Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée: «Qu'en est-il des projets de développements scolaires privés dans notre ville».
13. Interpellation de M. Philippe Martinet intitulée: «Sur les taxes déchets: anticiper pour éviter un nouvel échec».
14. Divers + Propositions individuelles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 21 février 2008.

- La discussion sur l'ordre du jour est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le président soumet le procès-verbal du 21 février 2008 à l'approbation du Conseil.

- **Décision**

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 21 février 2008.

3. Assermentation de 1 conseiller-ère

- A la suite de la démission de Mme Lisette Gay, M. Grandjean présente Mme Véronique Emmenegger qui a habité Gland de 1985 à 1990 et à nouveau depuis 1993. Elle est maman de 2 enfants de 28 et 26 ans. Elle est responsable administrative depuis 15 ans chez Ambulance Service à Nyon, elle apprécie la marche et la lecture. Elle se réjouit de cette nouvelle expérience avec une préférence pour les questions sociales, la santé ou les écoles.
- Après cette présentation, le président invite Mme Emmenegger à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public à se lever pour l'assermentation.
- La nouvelle conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.
- **Compte tenu de cette assermentation, nous sommes maintenant 62 présents.**

4. Communications du bureau

- Par un courrier du 25 février 2008, la Fondation de l'hôpital de pédiatrie du Dr. Beat Richner de Kantha Bopha au Cambodge remercie le Conseil pour le don de Fr. 1400.-- fait lors de sa dernière séance, en décembre 2007.
- Le 24 février 2008 a eu lieu les votations fédérales sur le bruit des avions et l'imposition des entreprises. Les deux sujets ont été refusés: le premier par 1354 non contre 815 oui, soit 39,24% de participation et le second par 1156 non contre 1020 oui, soit 39,14%.
- Le 25 février 2008, le bureau a rencontré la Municipalité pour préparer ce Conseil.

- Le 29 février 2008, le président du Conseil a participé, avec les Autorités du nouveau district, à l'inauguration des nouveaux locaux de la préfecture à Nyon.
- Le 6 mars 2008, le bureau a reçu un courrier de la Municipalité demandant un délai supplémentaire au 26 juin pour répondre au postulat de M. Vallat. Dans sa réponse du 13 mars, le bureau a refusé cette prolongation et a demandé à la Municipalité de donner sa réponse pour le prochain Conseil, soit le 15 mai 2008.
- Le 1^{er} mars 2008, M. Daniel Richard a représenté notre Conseil à la soirée de la fanfare de Gland. Il prie Mme Girod-Baumgartner, présidente de la fanfare, de transmettre toutes les félicitations aux musiciens et surtout aux jeunes pour leur belle prestation.
- Par son courrier du 20 mars 2008, la Municipalité invite tous les Conseillers-ères à participer le 12 avril à la fête du nouveau district, à Nyon.
- En date du 27 mars 2008, l'association Pro-jet, qui s'occupe de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle après l'école obligatoire, a écrit pour inviter tous les élus des districts de Nyon et Morges à sa journée porte ouverte du 21 mai et débat à 18h00.
- Le 26 mars 2008, réception des lettres de démission pour fin avril de Mme Marie-Noëlle Genton-Bonzon et de Mme Anne-Laure Georgiades-Ganière, avec effet immédiat. Lecture est faite de ces deux lettres.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

• **Police, situation**: la période pascale a retardé les signatures des contrats de prestation, il reste encore quelques éléments en discussion. Conformément au statut communal, le personnel de police a été licencié au 30 juin 2008, sauf MM. Sumi et Ganière. En même temps, le personnel a reçu une autre lettre avec promesse d'engagement à la Police cantonale pour le 1^{er} juillet 2008, à savoir Mme Savary, MM. Kaeffer, Gigon, Clerc, Frossard et Brügger, sous réserve de la signature du contrat de prestation. Cette promesse est signée par M. Eric Lehmann, Commandant de la Police cantonale.

• **Service de la population**: les locaux seront disponibles à la fin du mois d'avril. Mme Begona Curchod, a été engagée, en qualité de secrétaire à plein temps, soit 50% pour le Service de la population et 50% pour le Greffe municipal, elle commencera le 15 avril 2008. Autre engagement en qualité d'assistant de police, celui de M. Gilles Schmitz, actuellement chauffeur du bus des Transports Urbains Glandois. Il prendra ses fonctions le 1^{er} juin 2008. Le terme assistant de police va certainement disparaître pour éviter toute confusion avec le travail de la Police cantonale.

Ce 1^{er} juin 2008, le Service de la population sera composé de M. Sumi, Chef de service, Mme Curchod, secrétaire à 50%, MM. Ganière et Schmitz, aides de police à 100% et pour le contrôle des habitants, Mme De Luna, préposée à 100%, Mme Gay et M. Gendre à 100%, Mme Glatz à 50%.

• **Modération du trafic**: en collaboration avec le service technique et la Police municipale, des bacs ont été placés à l'entrée, côté Lausanne, de la rue du Borgeaud, sur la portion n'ayant pas de trottoir, afin de modérer la vitesse des usagers et préserver la sécurité des cyclistes et piétons se rendant au ch. du Stand ou au Centre sportif. Ces bacs ont été placés de la même façon qu'en 2000, lors des essais de modération du trafic.

De même sur la Grand-Rue, côté Lausanne de la rue. Près du N°41, vers la fontaine de la Grand-Rue, un modérateur a été placé afin de créer un resserrement à l'endroit où débouchent piétons et écoliers en transit entre la rue du Borgeaud et la Grand-Rue.

Ces mesures correspondent à celles mises en place à titre d'essai en 2000 et qui avaient été agréées par le Service des routes. Elles peuvent être laissées en place pour une durée de 8 à 12 mois. Ce type de modération correspond aux mesures qui seront prises dans le cadre des aménagements de la zone 30km/h.

- **Agglomération Franco-Valdo-Genevoise:** la signature de la charte date du 5 décembre 2007. Le lundi 7 avril 2008, le COPIL de l'agglomération décider, sous réserve de l'engagement des communautés intéressées, du financement de 3 études portant sur des projets d'agglomérations, un en France voisine, un à Genève et le 3^e sur Vaud. Sur Vaud, il s'agit de deux études sur le schéma directeur de l'axe du NSt-Cergue, totalisant une dépense de Fr. 500'000,--. La participation de l'agglomération sera de Fr. 250'000,-- , soit le 50%. C'est un premier pas vers les mesures concrètes de cet engagement régional.

- Le 12 avril 2008, dès 10h00, a lieu à Nyon, la fête du nouveau district de Nyon avec cortège à 12h30 du débarcadère à la place du Château. Le chalet de la ville de Gland est situé sur le quai, direction Lausanne, avec ceux des communes appelées désormais groupe «Lac et Vignoble».

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Jeunesse:** la fréquentation du Centre de rencontre et de loisirs est en hausse depuis septembre 2007 en comparaison de l'automne précédent. La présence de jeunes entre 12 et 14 ans a augmenté de 34%. Les 15-16 ans sont beaucoup moins présents. Le CRL est également plus mixte avec 27% de filles en 2007 contre 21% en 2006.

La Pause Déj, depuis la rentrée de Pâques, tente de répondre à la demande grandissante. Actuellement, 48 enfants sont accueillis aux Perrerets et 36 à Mauverney. La capacité a été augmentée aux Perrerets et selon les inscriptions, une nouvelle évaluation sera faite en prévision de la rentrée d'août.

- **Culture:** lors de la fête du district, déjà évoquée, Gland présentera l'aspect culturel de la ville: promotion des spectacles et expositions au Complexe de Grand-Champ et présentation des associations culturelles de la commune. Le Jodlerklub, le Chœur mixte, les accordéonistes et la fanfare se produiront sur la scène du village du secteur «Lac et Vignoble».

La commune de Gland soutient le concept de «Fête des voisins» qui aura lieu le mardi 27 mai 2008. Cette fête a pour but de faciliter les contacts, développer la convivialité, l'entraide et la solidarité. L'idée en est simple: inviter voisins et voisines à partager un moment autour d'un repas canadien et/ou d'un verre. Toute personne désireuse d'organiser une petite fête peut demander et réserver du matériel au Greffe municipal (affiches, cartons d'invitations, tables, bancs).

L'Association glandoise des Amis de la Musique (Agam) sous la direction de M. Debonneville concocte, après 18 ans de programmation musicale, son ultime saison. Cette association sera dissoute. Des remerciements vont à M. Debonneville et à son équipe pour les moments de bonheur musical vécus. Appel est lancé pour trouver d'autres talents souhaitant s'engager pour la culture de la ville.

- **Commission d'intégration:** elle va bientôt voir le jour. Il est recherché encore des représentants des différentes communautés, motivés par le sujet, suffisamment intégrés pour travailler dans cette commission et vivant dans notre ville. Invitation leur est faite le jeudi 8 mai 2008 à Montoly, 19h30, pour une séance d'information où deux professionnels, Mme Ogier responsable du CMS et M. Strauss du collectif des Sans-Papiers de la Côte seront présents. Les conseillers-ères qui se sont inscrits pour cette commission d'intégration sont les bienvenus et recevrons un courrier pour cette séance d'information.

- **Transport:** les CFF ont annoncé qu'un train supplémentaire circulera dès le 14 avril 2008, départ à 7h10, en direction de Genève avec arrêt à Nyon, Coppet et Versoix. C'est une alternative à celui de 7h18 généralement bondé.

- **Semaine de la mobilité:** Gland participera du 23 au 28 septembre à l'édition 2008. Les points forts de la semaine seront des actions concernant la mobilité d'entreprise, la traditionnelle journée «à pied à l'école» et la réalisation d'un «parcours mobilité» sur 12 km en collaboration avec les communes de Luins, Dully et Bursinel. Vélos, rollers sont les bienvenus.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Hospitalier:** résultat positif réjouissant à l'EMS des Quatre Saisons, malgré la fermeture à fin janvier 2007 du 27^e lit et les différentes mesures financières prises. Depuis plusieurs années, une collaboration est de plus en plus active avec les EMS Bellevue de Begnins et la Clé-des-Champs de Mont s/Rolle. Une rencontre a eu lieu dernièrement avec les Conseils de Fondation pour parler de l'avenir et des possibilités de synergie. Une délégation va se déplacer à Lausanne le 10 avril 2008 pour présenter les différentes déterminations et voir dans quelles mesures, M. le Conseiller d'état Maillard pourrait suivre dans le développement futur des 3 EMS de la région.

- **Sport:** la Fête du sport, deuxième du nom, se déroulera le samedi 30 août 2008 sur les deux sites de «Grand-Champ» et «En Bord».

- **Finances:** renouvellement d'un emprunt de Fr. 3'500'000.--, mais après un remboursement de Fr. 400'000.--, renouvelé à Fr. 3'100'000.-- au taux à court terme de 2.69%.

La masse salariale des frontaliers voit pour cette année une progression de Fr. 7'000'000.--, en passant de Fr. 39'807'916.25 à Fr. 46'685'607.62. Cela est dû à 3 sociétés nouvellement implantées à Gland pour environ Fr. 1'500'000.--, le reste se partageant entre 17 sociétés.

Comptes 2007: pour information, une conférence de presse a eu lieu hier 2 avril 2008.

M. Collaud présente aux Conseillers les éléments principaux. Le premier, par rapport au budget projeté, il y a Fr. 8'000'000.-- d'amélioration sur les comptes, ils se décomposent de la manière suivante: arrondi à Fr. 900'000.--, exactement Fr. 870'000.--) de dépenses budgétées mais pas utilisées. Deuxième élément Fr. 1'200'000.-- de recettes supplémentaires dues principalement à des redevances et taxes soit une redevance d'environ Fr. 300'000.-- de la SEIC faisant partie des deuxièmes ristournes, Fr. 130'000.-- concernant la taxe au sol introduite à partir du 1^{er} août 2007 et environ Fr. 100'000.-- montant pour l'éclairage public que l'on ne pensait pas toucher. Quant aux taxes elles proviennent principalement des taxes de raccordement aux égouts. Le troisième élément se situe au niveau de la facture sociale lors de la préparation du budget, en octobre 2007, il y avait Fr. 1'540'000.-- à verser en plus. Dans le même temps, le décompte final 2006 donnait un retour de Fr. 1'640'000.--, d'où, la difficulté de faire des budgets. Globalement sur l'année 2007 il y a un retour de Fr. 100'000.-- et un total de Fr. 5'800'000.--, tout impôt confondu.

La marge d'autofinancement est la meilleure depuis ces vingt dernières années. Avant les opérations immobilières, elle se monte à Fr. 10'356'864.58. (Morges est à Fr. 20'000'000.--, Yverdon aux environs de Fr. 30'000'000.--, Nyon devrait arriver à Fr. 17'000'000.--) Ce résultat extraordinaire et excellent a permis de payer la totalité des investissements de 2007 soit environ Fr. 2'800'000.--, payés par cash, d'améliorer la trésorerie auprès de la banque et de la poste d'environ Fr. 1'800'000.-- et de réduire les dettes de l'ordre de Fr. 4'1500'000.-- ce qui fait qu'actuellement à la fin de l'année 2007, les dettes atteignaient Fr. 79'500'000.--, soit une dette par habitant de Fr. 7'100.-- (correspondant environ à celle de Nyon).

De ce fait, l'endettement 2008 sera corrigé à la baisse compte tenu de tous ces éléments favorables.

Analyse des revenus:

Impôt: Fr. 5'800'000.-- de mieux se décomposant de la manière suivante: au niveau des personnes physiques, environ Fr. 1'800'000.-- d'amélioration, il ne faut pas oublier qu'une partie est due à la hausse du taux d'imposition qui avait passé de 61.5 à 66.5.

Par rapport à Fr. 20'500'000.-- encaissé en 2007, il y a: Fr. 1'480.000.-- rattrapage pour 2004, Fr. 920'000.-- rattrapage pour 2005 et Fr. 530'000.-- rattrapage pour 2006. Le montant des acomptes demandés aux Glandois pour 2008 s'élève à Fr. 17'923'000.-- donc, le rattrapage se fait petit à petit et de plus en plus ce montant va diminuer. Comme expliqué à la Commission des Finances, Fr.1'200'000.-- a été porté au budget pour le rattrapage.

Fortune: à remarquer une différence de Fr. 1'000'000.-- due, l'année dernière, à une correction de l'Administration cantonale de Fr. 700'000.--.

Frontaliers: Fr. 350'000.-- d'amélioration.

Impôt spécial étrangers: personnes au forfait. La progression est due d'une part à un contribuable ayant eu un rattrapage sur 3 années et d'autre part à l'arrivée de trois nouveaux contribuables.

Personnes morales: il n'y a que Fr. 41'000.-- d'augmentation, ce qui préoccupe un tout petit peu M. Collaud lorsqu'il compare la progression au niveau des personnes physiques et des personnes morales que la ville de Gland a eu par rapport au canton. Par rapport au canton, il a été dit qu'il y avait eu Fr. 200 millions de plus, au niveau des personnes morales mais, c'est par rapport au budget. Si la comparaison se fait compte à compte, il n'y a en réalité que, environ, Fr. 140 millions.

La Municipalité, au niveau des personnes physiques, où là aussi, il y a eu une progression plus faible, va continuer à travailler pour essayer d'avoir la meilleure répartition possible entre les revenus bas, moyens et importants. Il est important de garder cette répartition dans l'intérêt de tout le monde.

Impôts aléatoires: année intéressante pour les droits de mutations, au budget Fr. 1'000'000.--, en comptes Fr. 1'593'000.--. Comparé à l'année précédente, c'est Fr. 300'000.-- de moins. Il y a eu moins de transactions immobilières; 210 cette année contre 300 l'année dernière. On constate que 3 opérations représentent les 30%. Peu d'opérations peuvent faire un gros montant et c'est là qu'il faut être vigilant.

Gains immobiliers: meilleur résultat de ces 20 dernières années. Sur les Fr. 1'650'000.-- reçus, 2 opérations représentent le 70% de ce montant.

Pour résumé: Fr. 8'000'000.-- répartis comme suit: Fr. 1'000'000.-- de dépenses en moins, Fr. 1'200'000.-- de recettes supplémentaires et Fr. 5'800'000.-- d'impôts, ce qui a pour conséquence une amélioration de la trésorerie et une diminution des dettes.

Avec l'arrivée de Mme Nada Monnard, le nombre de Conseillers passe à 63

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

• **Routes**

Les travaux d'aménagement du giratoire de «Malagny» ont commencé le 31 mars 2008. Informations ont été faites aux riverains et affichées au pilier public. Les travaux s'étaleront sur 3 mois environ. Première étape, les aménagements souterrains (eau, électricité, etc.). Deuxième étape, les travaux routiers. Dernière étape, îlot central et aménagements extérieurs.

Il a été exigé que ce giratoire soit carrossable dès le 7 juin 2008 afin d'entraver le moins possible la circulation sur l'av. du Mont-Blanc pendant les restrictions mises en place durant l'Eurofoot.

• **Voirie**

Acquisition, pour Fr. 40'000.--, d'une pelle-rétro, conformément aux investissements prévus dans le budget 2008.

• **Espaces verts**

Dans le courant de juin 2008, un préavis sera déposé. Il concernera l'étude d'un nouveau bâtiment communal destiné au Service des Espaces verts sur le site de Montoly. L'étude prendra en compte les besoins d'entreposage et d'utilisation du bâtiment des gardes-forts, sachant que ce dernier devra être démoli dans le cadre de l'aménagement de la zone gare sud.

• **Chemin piétonnier des rives du lac**

Le projet est actuellement présenté aux différents propriétaires concernés et se terminera à fin avril 2008. Ce projet a été validé par la Municipalité, il prend aussi en compte les négociations faites avec les propriétaires par les précédentes Municipalités et les considérations transmises par la Commission des rives du lac qui représente tous les Services du canton concernés par ce type de projet. Il sera très bientôt possible de présenter le projet définitif au Canton pour approbation puis, sur cette base, déposer le dossier pour mise à l'enquête au début du second semestre.

Concernant le chemin de la Falaise, certaines parcelles ont déjà été acquises, dont une partie sera affectée à un parking pour toute la zone de la Falaise. D'autres acquisitions sont en cours, quelques propriétaires ont cédé le terrain nécessaire. Pour une zone, les négociations sont faites. Les signatures interviendront seulement lorsque les futurs propriétaires auront acquis définitivement le terrain en vue de la construction de leur habitation. Une zone est encore à négocier auprès de propriétaires qui se disent prêts à signer la cession de terrain à condition que tous le fasse. Reste un propriétaire ne voulant rien céder, aussi, il va falloir entreprendre une mesure d'expropriation. Le dossier avance, à coup de négociations, il n'est pas encore possible de le présenter tant que l'ensemble des terrains n'est pas acquis.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

• **Place de la Gare**

Le concours d'espace public, d'abord envisagé, a été abandonné après la dernière rencontre avec les CFF. En effet, l'espace résiduel, une fois le bâtiment CFF construit, est de minime importance sur la partie nord. Aussi la Municipalité a décidé de mettre sur pied un atelier étude sur une journée concernant l'aménagement de la Place de la Gare nord et ce, sur recommandations de M. Fischer, urbaniste conseil. Cette journée aura lieu le 23 avril 2008, avec des professionnels de l'urbanisme, du transport, du génie civil, des représentants de la Municipalité et du Service technique.

Le projet de construction du bâtiment commercial sur la Place de la Gare est arrivé ces derniers jours auprès de la commune. L'enquête publique se fera prochainement après validation par la Municipalité.

L'accès pour handicapés au niveau sud de la gare a été réalisé et, est opérationnel.

• **Administration communale**

Les transformations du rez-de-chaussée sont terminées. Les travaux continuent à l'étage. Grâce au bon travail du Service technique, les délais seront respectés pour recevoir les nouvelles personnes et réorganiser l'Administration, spécialement le Service de la population.

Urbanisme

Les PPA Falaise II, Cocardon II et son addenda, vont être mis à l'enquête publique ces prochaines semaines. Quant aux 2 PPA Falaise I et III déjà approuvés par le Conseil, ils sont en attente de la mise à niveau de Falaise II pour déboucher sur une approbation cantonale.

Le cheminement des rives du Lac sera un point vraiment déterminant pour l'approbation cantonale concernant les Falaise I, II et III.

• Cité de l'énergie

M. Ducret et Mme Duffour-Fallot, mandataire, travaillent fort sur le sujet. Une séance aura lieu le 18 avril 2008 avec la Municipalité in corpore pour mettre en place une politique énergétique et préparer pour le deuxième semestre 2008 un préavis concernant la mise en oeuvre de la politique énergétique de la commune.

Un règlement d'application sur les énergies renouvelables et un règlement d'utilisation des taxes sur l'électricité, approuvé dernièrement, sont en préparation. Ce règlement d'application, rédigé en collaboration avec Mme Duffour-Fallot et d'autres communes, est fait afin d'étudier comment distribuer les fonds. Il nous sera présenté dans le courant du deuxième semestre 2008.

• Mobilité douce

Le bureau Bovard & Nickl travaille à la préparation technique du dossier qui sera mis à l'enquête publique, probablement avant l'été, concernant la zone «sur Gare». Une séance d'information publique aura lieu à ce sujet.

Un rendez-vous est agendé au mardi 22 avril 2008 avec l'ECAL pour les «Totem d'entrée». L'école d'ingénieurs de Lullier a fait parvenir un compte-rendu de ses travaux sur les jardins de poche puisque l'idée est de les disséminer selon un rapport, sur la mobilité douce envisagée à Gland, établi par la société Sitec de Genève. La Municipalité doit encore se déterminer sur les éléments à prendre en compte faisant partie du dossier d'enquête, lesquels seront communiqués en temps voulu.

Avec l'arrivée de Mme Ahimara Buffat, le nombre de Conseillers passe à 64

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 42 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 614 d'une superficie de 2976 m² sise au lieu dit «La Chavanne»

- M. M. Rohrer, en l'absence de M. Gander rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission technique.
- Mme S. Petraglio rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions du rapport.
- Le président constate que les conclusions des commissions vont dans le même sens que le préavis municipal. La discussion est ouverte.
- M. Haussauer: se dit d'accord avec les conclusions des commissions mais est surpris des négociations qui sont déjà avancées concernant la vente de la zone de la partie artisanale. Ces 1153m² de la zone artisanale vont semble-t-il être vendus avec 15% de perte par rapport au prix d'achat de la Commune, puisque l'on parle d'un prix de Fr. 270.-- à Fr. 290.-- par rapport à un prix d'achat de Fr. 330.-- .Il est vrai, que la Municipalité explique que l'on devrait prendre en compte la globalité de la parcelle puisque la partie côté chemin de la Chavanne va se trouver

maintenant en moyenne densité. M. Haussauer trouve qu'il n'y a pas de raison de faire un amalgame des deux choses et ne comprend pas pourquoi l'on vend un terrain en zone artisanale en dessous du prix payé, tout en sachant que la vente fera l'objet d'un préavis. Pour l'instant rien n'est fait au niveau de la revente ou de la réalisation de la partie dans la zone de moyenne densité. Par contre il semblerait que la zone artisanale soit pratiquement vendue. Il est d'accord de revendre cette parcelle au moins au prix d'achat. A d'autres endroits à Gland, par exemple Swissquote, le terrain a été vendu entre Fr. 315.--, et Fr. 335.--.

• M. Collaud: Par rapport au prix d'achat, cela fait Fr. 302.-- plus Fr. 33.-- pour la démolition, donc prix de revient de Fr. 335.--. La valeur réelle de la parcelle en zone artisanale ne peut être comparée à celle de «Swissquote» car il n'y a pas la même possibilité de construction, elle est nettement plus faible. Le véritable prix se situe aux environs de Fr. 270.--/Fr. 280.-- environ Fr. 320'000.-- plus une participation demandée à la démolition. L'objectif de la Municipalité est d'arriver à un prix fixé. Il pourrait y avoir deux composantes, soit un prix de Fr. x, plus participation à la démolition ou, un prix de Fr. 330.-- multiplié par le nombre de m². La Municipalité s'est plutôt fixée sur un montant de Fr. x et c'est ce qu'elle est en train de négocier.

• M. Haussauer: peut-on savoir si cette parcelle a été mise sur le marché? La vend-on vraiment au plus offrant?

• M. Collaud: non et parce que, souvent des sociétés viennent demander à la Municipalité pour acquérir des terrains. Certaines fois, elles ne remplissent pas les conditions pour aller dans telle ou telle zone, d'autres fois, oui. Ces sociétés sont recontactées régulièrement pour connaître leur position, elles peuvent avoir trouvé autre chose ailleurs, par exemple. Suite à un concours de circonstance, la Municipalité a rencontré une société, lui a fait une proposition intéressante, actuellement est en négociation avec elle, réponse attendue pour début avril. En fonction de la réponse, proposition sera faite au Conseil communal avec un prix déterminé.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention, le Conseil communal adopte le préavis N° 42, soit:

- I. d'accorder le crédit de Fr. 990'000.-- et d'autoriser la Municipalité:
 - à acquérir la parcelle N° 614 d'une superficie de 2'976 m² sise au lieu-dit «La Chavanne»;
 - à démolir l'usine désaffectée sise sur cette parcelle;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 990'000.--.

REPONSES POSTULATS AVEC DECISION

7. Réponse de la Municipalité au postulat de M. René Barioni intitulé: «Pour le développement d'installations de systèmes de production d'énergies renouvelables»

• Mme Labouchère, rapporteur, lit les conclusions. La commission prend acte des intentions de la commune, de ses plans d'actions et de sa volonté d'aller de l'avant. Dans son vœu, la commission, souhaite que le Conseil communal soit régulièrement informé sur ce sujet par le biais d'une communication.

• La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- Le président constate que les conclusions du rapport vont dans le même sens que la réponse municipale, il y a un vœu qui n'est pas contraignant pour la Municipalité.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal adopte la réponse de la Municipalité au postulat de M. René Barioni intitulé: «Pour le développement d'installations de systèmes de production d'énergies renouvelables».

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Calabrese intitulé: «Covoiturage: de la théorie à la pratique»

M. Grandjean rapporteur lit les conclusions. La commission invite la Municipalité à poursuivre la collaboration avec Mobilidée et à présenter une offre complémentaire afin de développer le covoiturage au sein de la population par des démarches spécifiquement glandoises.

- La discussion est ouverte.
- Mme Favez: apporte quelques réflexions, en tant que premier membre de la commission. Comme il apparaît dans le rapport, l'unanimité s'est faite sur ce sujet mais très rapidement, déception de la commission pour les Glandois; ces derniers, en tant qu'automobilistes ne sont pas vraiment pris en compte lorsqu'ils quittent Gland. D'un autre côté, intérêt de la commission pour le projet de covoiturage dans les entreprises de Gland bien qu'il ne concerne que les personnes venant de l'extérieur. Ensuite, la discussion a porté essentiellement sur l'acceptation ou le refus du rapport avec un sentiment d'être pris au piège, que ce soit oui ou non, la commission s'est trouvée devant un gros «mais» et arrive à la conclusion qu'il est difficile d'accepter cette réponse telle que présentée. La commission a la conviction et veut absolument passer le message à la Municipalité, que le covoiturage peut et doit se développer, les gens étant davantage sensibilisés. Le problème est: est-ce que le non est vraiment judicieux? Est-ce que le oui est meilleur? La perplexité demeure, aussi, Mme Favez demande, selon l'art. 87, une suspension de séance pour rencontrer les membres de la commission, sa demande est appuyée par 5 membres.
- Une suspension de 10 minutes est accordée par le président puis, reprise des débats.
- M. Calabrese: est conscient que le postulat déposé ait pu effrayer la Municipalité et des Conseillers. Si la Municipalité avait répondu au postulat en faisant une étude de faisabilité, elle se serait peut-être moins compliquée la vie. La commission aimerait savoir si la Municipalité est prête, en plus du projet de Mobilidée, d'aller plus loin, par exemple, site internet ou lors de la journée de la mobilité et faire une promotion plus active.
- Mme Golaz: il est plus facile d'agir sur les lieux de travail puisque les gens fréquentent la même entreprise, exemple l'aéroport qui emploie une centaine de personnes venant de Gland. Les actions sont plus axées sur la destination des gens. Il est vrai que les premières expériences de covoiturage sur le territoire de la commune n'ont pas été fructueuses et le site internet n'a eu que très peu de demandes. Il n'est pas impossible que ce système se développe à l'avenir, compte tenu des facteurs économiques et des embouteillages constants. Autre inconvénient: les plates-formes, comme citées dans le postulat, ne sont pas une bonne idée puisqu'il faut une voiture pour s'y rendre et de la place pour celles qui y restent. La Municipalité continuera à étudier d'autres pistes et de s'entretenir avec les entreprises de la place.
- M. Bovon: autant dans le rapport de la Municipalité que dans celui de la commission, internet n'a été qu'effleuré. Il est dit qu'il n'y a pas beaucoup d'inscription actuellement, mais pour ça, il faut en parler, il n'y a jamais eu de promotion. Internet est l'outil à développer. Installons un

logiciel et les gens s'inscrivent. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une société qu'il faudrait encore payer.

- **Mme Favez:** souhaite que les deux projets, Mobilidée et covoiturage, se fassent conjointement, sachant que tout est toujours tellement long à mettre en route.

- **M. Calabrese:** rejoint les propos de Mme Favez; en communiquant à une échelle plus large, cela ne fera que renforcer le projet Mobilidée et avoir vraisemblablement plus de succès. La communication doit passer par internet en construisant quelque chose, à travers la journée de la mobilité, par le biais du journal «Gland Cité». Les médias et les moyens existent, il faut juste les mettre en œuvre. La Municipalité est-elle d'accord avec cela? Dans le cas positif, M. Calabrese pense que les commissaires seront d'accord avec lui pour répondre favorablement à la réponse municipale.

- **Mme Golaz:** rassure Mme Favez, la première étape est déjà prête, elle peut démarrer de suite. Quant à la deuxième étape, elle peut aussi démarrer de suite, mais au niveau de l'étude et il est vrai que cela prendra plus de temps pour la mise en œuvre. Pour terminer, Mme Golaz souhaite que le Conseil soutienne cette réponse; en votant contre, ce serait un mauvais signal alors que, finalement, tout le monde est pour le covoiturage.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- Le président constate que les conclusions écrites de la commission sont négatives par rapport à la réponse municipale mais, compte tenu des dernières paroles de M. Calabrese souhaitant que le Conseil accepte la réponse municipale. Dès lors, il constate qu'à l'écoute des dernières paroles que la commission technique a changé d'avis. Il demande aux Conseillers de se prononcer.

Décision

Le Conseil communal accepte la réponse municipale sur le postulat de M. Daniel Calabrese intitulé: «Covoiturage: de la théorie à la pratique» à une large majorité, 1 avis contraire et 8 abstentions.

9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé: «Accès sud à la gare de Gland»

Mme Roy, rapporteur, cite les vœux émis par la commission:

- intervenir auprès des CFF pour:

a) Elargir la sortie du quai sud, côté Genève, pour un accès aisé aux handicapés et poussettes.

b) Demander une borne supplémentaire pour composer les cartes multi-courses.

Contrôler le parcage sauvage dans les environs des sorties sud de la gare.

Règlementer et contrôler que la dépose-minute ne soit pas utilisée comme parking par les habitants du quartier.

Installer une borne à la place des bacs à fleurs.

Contrôler au minimum deux fois par année les vélos qui restent la nuit à la gare.

Mme Roy lit les conclusions de la commission qui propose d'accepter la réponse municipale.

- La discussion est ouverte.

- **M. Waeger:** s'est exprimé lors du dernier Conseil sur la forme et ne revient pas sur le sujet. Il encourage vivement d'accepter la réponse de la Municipalité, malgré qu'il n'y ait pas la possibilité, dans l'immédiat, de réaliser une zone de rencontres. Il constate la volonté de changer quelque chose dans ce secteur, surtout pour les piétons, avec l'installation de bornes. Il remercie la Municipalité pour ses efforts et espère qu'il sera tenu compte des vœux de la commission.

- M. Haussauer: a l'impression, à la lecture de la réponse de la Municipalité, d'un emplâtre sur une jambe de bois. Il ne comprend pas bien la dépose-minute proposée devant chez Swissquote, lorsque l'on sait que quelques milliers d'habitants résident à l'est de l'avenue du Mt-Blanc, c'est un leurre de penser que ces personnes feront le détour par l'avenue du Mt-Blanc et le chemin de la Crétaux pour déposer les usagers. Le véritable problème part du chemin de la Chavanne en direction de la gare et du chemin de la Crétaux. Dans le projet, avec des rétrécissements, des possibilités d'aller plus lentement, c'est donner la facilité d'aller en voiture dans le sens chemin du Perron – chemin de la Crétaux et les gens continueront plutôt à passer par cet axe pour traverser le chemin de la Crétaux, où l'on ne peut absolument plus rouler, pour éventuellement s'arrêter devant chez Swissquote. Cela va engendrer un développement du trafic le long de ce chemin. La seule chose intéressante se trouve dans le point 3 de la réponse municipale et qui informe pour la première fois d'un vrai projet de développement avec les milliers de m² à l'angle du chemin de la Chavanne et la nouvelle parcelle acquise. M. Haussauer refusera la réponse et préfère attendre un vrai projet de circulation.
- M. Blanchet: dans la réponse municipale au point 2: il est dit que la place à l'est du bâtiment des GF est utilisée comme parking pour les usagers du bâtiment. Pourquoi ne pas aménager le derrière des bâtiments et créer un parking pour les habitants, à peu de frais et après nettoyage? Il serait alors possible d'utiliser la route et la partie herbeuse pour faire une dépose-minute en attendant le fameux développement sud de la gare.
- M. Bovon: actuellement, les voitures arrivent, les portes s'ouvrent, les gens descendent, la voiture continue, donc ce ne sont pas ces personnes-là qui vont se parquer. La dépose-minute sera plutôt pour les personnes qui viennent chercher quelqu'un.
- M. Fargeon: les vœux émis par la commission seront pris en compte, quant aux discussions avec les CFF ce sera certainement plus long pour obtenir quelque chose. Pour ce qui est de la circulation et dépose-minute, il est certain que les personnes vont toujours au plus court. Avec la possibilité de s'arrêter près de Swissquote les gens ont accès directement au quai direction Genève, ils repartiront par l'avenue du Mt-Blanc et éviteront les inconvénients du chemin du Perron. Le passage à travers les GF n'est pas possible en raison du problème au carrefour des chemins de la Chavanne et du Perron. Le Conseil, à travers la motion de M. Waeger a demandé de répondre en urgence à la sécurisation des personnes et la réponse traite provisoirement de cette partie. Le Conseil veut-il attendre plus longtemps les travaux concernant les GF, le bâtiment du Vernay et la nouvelle parcelle? Il faut savoir qu'actuellement les bâtiments des GF sont occupés par des sociétés privées, la Voirie, les Espaces verts, le garde-meubles communal. Le remplacement se fera par un autre bâtiment, proposé au point 3 des communications et le délai sera encore long entre le lancement de l'étude et la réalisation. Question: attend-on 4 ou 5 ans ou réalise t-on de suite l'aménagement?
- M. Martinet: trouve inadmissible que M. le Municipal reporte la responsabilité stratégique sur le Conseil, alors que cela fait 10 ans qu'il a été nanti par voies de motions de résoudre ce problème et que des études (Fr. 50'000.--) auprès d'architectes ont été faites pour trouver des solutions. Prétendre que les solutions préconisées vont améliorer la sécurité sur le chemin de la Crétaux, ce n'est pas le cas. Elle est due à des pointes de trafic avec simultanément, des voitures, des dépose-minutes, du transit, des pendulaires sur un chemin cahoteux, ce n'est pas un problème de vitesse. A force de minimiser les risques, l'inconfort et de ne pas répondre, on en vient à refuser cette réponse tout en sachant qu'avant 5 à 7 ans rien ne sera fait dans ce quartier.
- M. Waeger: en refusant cette réponse le statu quo va rester. La Municipalité propose une mesure transitoire en attendant d'avoir mieux. Assurément, il n'y a rien à perdre en acceptant la réponse mais tout à perdre, en la refusant.

- M. Bovon: avec la proposition municipale, il est possible de réduire certains dangers, le chemin sera amélioré, certes ce n'est pas l'idéal mais faisons avec le minimum offert.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président constate que les conclusions du rapport vont dans le même sens que la réponse municipale avec vœux non contraignants pour la Municipalité.

Décision

Le Conseil communal accepte la réponse sur le postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé: «Accès sud à la gare de Gland» par 36 voix, 21 avis contraire et 9 abstentions.

PREMIERE LECTURE

10. Préavis municipal N° 43 relatif à l'établissement d'une étude de faisabilité comprenant une étude préliminaire en améliorations foncières et une étude d'aménagements du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur intercommunal Gland/Vich – site 1c.

- Pour ce préavis en première lecture, ce sont les Commissions des Finances et du plan de zones qui rapporteront.
- La discussion est ouverte.
- Mme Girod-Baumgartner: remercie la Municipalité pour les plaquettes mises à disposition permettant une bonne compréhension du préavis et demande aux commissaires, qui vont travailler sur les points du préavis, d'être attentifs. Ce schéma directeur a déjà fait couler beaucoup d'encre en 2005 et 2006. En notre qualité de Conseillers communaux et citoyens, nous devons nous poser la question, et prendre le temps d'y répondre, afin de savoir si la ville de Gland a les moyens, les infrastructures et surtout la volonté de continuer son essor; de repenser en profondeur le potentiel que la ville peut et veut gérer (exemples: les écoles, crèches, EMS, structures pour les jeunes, les services à la population, le niveau de vie, le bien être des habitants, l'entretien des axes routiers, des bâtiments). Le développement de la commune a surtout vu le nombre de logements et d'habitants «exploser» ces dernières années. Une importante zone «le Communet» est encore à l'étude et va bientôt amener un nombre important d'habitants et de véhicules. La question des accès routiers est encore totalement ouverte. Le dynamisme qui caractérise la ville ne doit pas rendre aveugle. Plus de logements et d'infrastructures donc plus d'obligations et charges, sommes-nous prêts à y faire face? L'axe routier prévu par le schéma directeur permettrait de soulager la circulation sur la RC 31 mais sera aussi rapidement saturé vu l'apport des habitations et places de travail prévus, le but serait une fois de plus manqué. Plus l'on fait de routes, plus il y aura de trafic, comme déjà dit en janvier 2007 lors de la présentation du concept de mobilité douce. La concentration d'habitants et les implantations d'entreprises ne doivent pas engendrer un gaspillage de terrain, car une fois bétonné, il n'est pas possible de faire marche arrière. Mme Girod-Baumgartner demande à la commission du plan de zones de se pencher sur les synergies possibles avec les études faites par Nyon, Prangins et les communes du haut. La circulation sur la RC 31 est engendrée par des usagers se rendant sur l'autoroute depuis la route du Lac ou sur Nyon. Même chose pour la sortie de l'autoroute au rond-point de la Bichette saturé aux heures de pointe avec le retour sur les communes du haut.

L'outil de travail sur lequel débouchera cette nouvelle étude permettra à la Municipalité et au Conseil communal de planifier les futures stratégies. Mme Girod-Baumgartner ne s'opposera pas au préavis et soutient cette demande tout en sachant que bien des objets et dossiers restent à régler avant de se lancer dans ces énormes projets.

- **M. Martinet:** remercie Mme Girod-Baumgartner pour son exposé. C'est un débat de société et de développement. Il y a 2 ans, une demande avait été faite pour avoir des orientations politiques avec volonté d'aller dans telle ou telle direction pour que les mandataires de l'urbanisme puissent se diriger. Dans le mandat donné, coût d'étude de Fr. 200'000.--, on ne voit toujours pas quelles sont les orientations politiques ou l'évolution du dossier, c'est extrêmement frustrant. Que sont devenus les opposants de la Cité-Ouest ou les réserves entendues du côté de chez Ronchi-Perrin? M. Martinet pense qu'il ne faut pas s'opposer à ce préavis et espère mieux comprendre grâce à l'étude.
- **M. Genoud:** cette étude de faisabilité va justement apporter les éléments et orientations politiques pour fixer les grandes lignes de développement ce qui permettra de définir plus précisément les affectations voulues, les tracés de routes, aller au devant des propriétaires et discuter avec. Ce développement va se prolonger durant de nombreuses années. En réponse à Mme Girod-Baumgartner, les terrains concernés ne sont pas des terrains agricoles, ils sont déjà en zone à bâtir. Il faut aller de l'avant dans le processus de développement de l'ouest, en ne faisant rien, la ville va se trouver avec une zone industrielle en son cœur.
- **M. Bovon:** appuie Mme Girod-Baumgartner et M. Martinet. Il faut être fixé, il n'est pas possible de rester dans cette inertie.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal N°44 relatif à la révision du plan partiel d'affectation «En Meydez II» et son règlement.

- Pour ce préavis en première lecture, c'est la Commission du plan de zones qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

DIVERS

12. Interpellation de Mme Catherine Labouchère intitulée: «Qu'en est-il des projets de développements scolaires privés dans notre ville?».

- Le président donne la parole à Mme Labouchère pour développer son interpellation.

Mme Labouchère précise que l'interpellation sera jointe au prochain procès-verbal. Cette interpellation a été déposée suite à un article paru dans la presse au mois de février 2008 parlant de l'implantation d'un projet d'école bilingue privée dans notre commune. La Municipalité cherche à attirer des sociétés, ces sociétés emploient des collaborateurs multilingues et se serait vraiment une opportunité que de pouvoir les accueillir. Dans le journal «24H» des 15/16 mars 2008 est paru un article de M. Meyer disant que *«l'attractivité passe par l'école et ce n'est pas trahir la mission essentielle fondatrice de l'école publique que d'envisager le privé comme un complément non seulement utile mais indispensable»*. Cet article rejoint l'interpellation. Mme Labouchère pose plusieurs questions à la Municipalité sur le projet en

cours et développement, sur sa position par rapport à cette problématique.

- Le président demande à la Municipalité si celle-ci veut répondre séance tenante.
- La Municipalité ne le désire pas.
- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Interpellation de M. Philippe Martinet intitulée: «Sur les taxes déchets: anticiper pour éviter un nouvel échec»

- Le président donne la parole à M. Martinet pour développer son interpellation.

M. Martinet ne désire pas la développer puisqu'elle sera jointe au prochain procès-verbal. L'on sait que dans les objets intercommunaux, l'obligation est, en fin de processus, d'accepter tout ou de refuser tout. Dans l'Ouest lausannois, il pourrait y avoir un projet de taxes sur les déchets au niveau des communes de la région Sadec. Quelle sera la position de principe que tiendra la Municipalité lorsqu'elle devra la défendre devant les instances intercommunales ou au niveau local uniquement? Il ne s'agit pas d'une demande pour introduire cette taxe maintenant, la Municipalité jugera du moment opportun, tout en sachant qu'il y a une grande controverse entre ceux qui veulent appliquer le principe du pollueur-payeur et ceux qui ne le veulent pas.

M. Martinet, en tant que député, regrette que le canton n'ait pas pu introduire une taxe, ou un modèle, sur tout le canton ce qui pose problème à 380 communes.

- Le président demande à la Municipalité si celle-ci veut répondre séance tenante.
- La Municipalité ne le désire pas.
- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Divers et propositions individuelles

- M. Barioni: concernant la politique énergétique de la commune, dans ses conclusions la commission technique chargée d'examiner ce postulat proposait qu'un suivi d'informations au Conseil communal soit mis en place. La Municipalité était-elle d'accord d'intégrer un volet énergie dans les communications municipales?

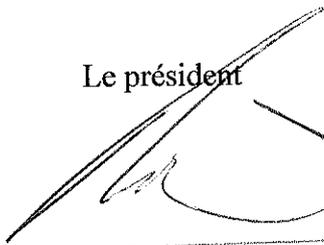
M. Barioni s'interroge sur la stratégie mise en place par la Municipalité depuis le début de la législature concernant les propositions soumises sous la forme de motions puis, transformées en postulats pour les traiter en tant que tels (motions Péquignot, Waeger, Vallat). La Municipalité donne des signes évidents de résistance active à ce type de proposition que la Constitution vaudoise a pourtant voulu sous cette forme. A son avis, cet élément mériterait une mise en place rapide d'un débat de fond pour connaître les raisons d'une telle résistance. Il y a lieu surtout de s'étonner de la manière avec laquelle ces objets ont été manipulés. La motion Péquignot non traitée en tant que telle et qui est renvoyée en considération d'un avis de droit. La motion Waeger, sur qui on fait pression par téléphone, en catimini, en dehors du Conseil et de manière unilatérale pour qu'il accepte de transformer sa motion en postulat. La motion Vallat, lequel en séance du Conseil est désigné volontaire pour modifier spontanément sa motion en postulat. Un conseiller a-t-il la possibilité de changer la teneur d'une proposition dès l'instant où celle-ci a été acceptée par le Conseil communal, le règlement communal dans son art. 73 dit que non. Comment réagirait la Municipalité si une commission technique décidait, dans son dos, de modifier un préavis et de rédiger le rapport avec une version plus intéressante pour elle.

M. Barioni ne souhaite pas que le climat de confiance se dégrade entre le Conseil communal et la Municipalité, cela pourrait avoir des conséquences négatives et porter préjudice aux travaux futurs de notre ville. Dans cette optique, il se réjouit de la visite prochaine de M. le Préfet.

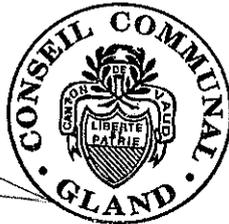
- M. Grandjean: le 10 avril à Montolly, 20h00, aura lieu une conférence sur le projet Franco-Valdo-Genevois, animée par divers conférenciers très impliqués dans le développement régional et son projet d'agglomération.
- Mme Labouchère: encourage les membres du Conseil à assister à cette conférence. Depuis 5 ans, elle a suivi, en tant que députée, ce projet avec la Commission des Affaires extérieures du Grand Conseil. C'est un projet qui concerne plus d'un million de personnes.
- M. Haussauer: demande à la Municipalité s'il est possible d'engager des jeunes pour des jobs d'été dans des services comme la Voirie, les Espaces verts ou bâtiments scolaires. Certaines villes le font déjà ou cherchent du monde par voie d'annonces dans les journaux. Il est difficile pour les jeunes de trouver des petits travaux, certainement qu'avec les effectifs réduits durant l'été, il y a possibilité de faire quelque chose pour ces jeunes.
- M. Cretegy: concernant la politique énergétique, la communication au niveau du Conseil communal ne pose pas de problème à la Municipalité. Quant aux autres questions, les réponses seront apportées ultérieurement.
- La parole n'étant plus demandée, le président rappelle la visite de M. le Préfet le 15 mai 2008 et clôt la séance, il est 22h02.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président



Daniel Richard



La secrétaire



Mireille Tacheron

Interpellation sur les taxes déchets : anticiper pour éviter un nouvel échec

Tôt ou tard, nous aurons à nous prononcer sur un préavis municipal instituant une taxe communale destinée à financer l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers. Si l'on se réfère à ce qui se prépare dans la région VALORSA pour l'ouest de Lausanne, un préavis commun pourrait être soumis à toutes les communes liées à la SADEC.

Pour tous ceux qui n'auraient pas suivi cette problématique de près, vous trouverez en annexe un rappel des quelques événements marquants de l'historique des déchets dans nos contrées, ponctuée par l'incapacité du Grand Conseil à s'accorder sur une solution cantonale.

A ce jour, 75 % de la population suisse adhère à la taxe à la quantité (taxe au sac ou au poids), avec pour effet, là où cette taxe est adoptée, de réduire durablement les tonnages de déchets incinérés. Dans notre canton, plusieurs modes de financement cohabitent : par l'impôt, taxe forfaitaire par personne ou par ménage et taxe au sac.

Dans ce contexte, les gestionnaires de plusieurs périmètres semblent vouloir favoriser la **taxe forfaitaire**, pour des raisons de simplicité d'application. Mais celle-ci ne respecte pas le principe du pollueur payeur ancré dans la loi fédérale. Quant au financement par l'impôt, il est devenu intenable sur le plan juridique. Il suffirait que la Commune envoie sa première facture fondée sur une taxe forfaitaire pour que n'importe quel citoyen puisse déposer un recours avec de bonnes chances de casser tout le système.

Quelques communes paraissent donner la préférence à la **taxe à la quantité**. Dans ce mode de financement, une part (ordre de grandeur 1/3) des frais totaux est en général prise en charge par le budget ordinaire (donc par l'impôt), afin de couvrir les frais fixes, le reste (2/3) étant couvert par le produit de la taxe à la quantité. Cette proportion a été jugée conforme par la jurisprudence. En résumé, l'alternative n'est plus : le financement par l'impôt (donc tenant compte de la capacité contributive) contre la taxe mais « taxe contre taxe ».

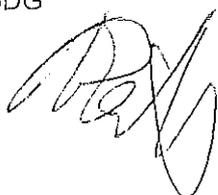
A Gland, la Municipalité reste traumatisée par le référendum qui avait balayé un projet de taxe au sac. Cependant, dans la mesure où, si un règlement intercommunal devait être soumis à notre Conseil, il serait à prendre ou à laisser, je me permets d'anticiper en posant les questions suivantes :

1. Sur le **principe** du mode de financement : quel type de prélèvement entend-elle privilégier pour le financement de cette tâche publique et promouvoir cas échéant au niveau intercommunal ?
2. peut-elle nous renseigner sur les éventuelles initiatives intercommunales en cours, éventuellement via la SADEC ?
3. à propos de la **mise en œuvre** éventuelle d'un nouveau mode de financement, peut-elle informer le Conseil sur l'état de ses réflexions quant au moment où elle envisage de reprendre ce problème (cf. Budget 2009 ?)

D'avance merci pour les réponses.

P. Martinet, GDG

21.2.08



Interpellation de Catherine Labouchère

Qu'en est-il des projets de développements scolaires privés dans notre ville ?

La presse s'est récemment faite l'écho de la position réservée de la municipalité de Gland pour un projet scolaire privé sur un terrain situé dans la zone des Avouillons.

Selon le descriptif fait, il s'agit d'une école avec un enseignement bilingue concernant plusieurs centaines d'enfants. Cela implique, par conséquent, la création de nombreuses places de travail (enseignants et collaborateurs scolaires).

Le développement de notre région se fait à grande vitesse et beaucoup de sociétés suisses et étrangères s'y installent apportant à la fois postes de travail, renommée pour les lieux d'implantation et retombées financières favorables à notre collectivité.

Il est vrai que les infrastructures, notamment scolaires, sont nécessaires pour faire face à ce développement de sociétés.

A ce titre, les services en charge du développement économique se préoccupent de l'implantation d'infrastructures pouvant répondre à ces besoins. La région lausannoise répond depuis très longtemps à ce genre d'attente sans que cela génère des problèmes de co-existence, l'école publique ne pouvant satisfaire toutes les demandes. D'autres régions (Riviera et Morges) ont des structures existantes ou en cours d'élaboration. Dans le canton de Genève, la collaboration scolaire public-privé est instituée depuis longtemps.

La municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur :

- 1- Quel est plus précisément le projet en cours ?
- 2- Quels sont les motifs de la réserve de la municipalité ?
- 3- Comment entend-elle répondre aux besoins de la demande importante existante dans ce domaine ?
- 4- Comment entend-elle, le cas échéant collaborer avec les communes avoisinantes pour répondre à ces paramètres du développement économique ?

Le 21 février 2008


Catherine Labouchère